

Fin 2017, 16,2 millions de personnes sont retraitées de droit direct des régimes français. Leur nombre augmente de 0,7 % au cours de l'année. Ce rythme reste inférieur à celui observé entre 2005 et 2010 (2,6 % de croissance en moyenne par an), mais se situe dans la tendance des dernières années. Les femmes représentent une part croissante des retraités de droit direct, car elles sont de plus en plus nombreuses au fil des générations à avoir participé au marché du travail. Leur part est passée de 50,8 % en 2004 à 52,2 % en 2017. Fin 2017, 13,4 millions de retraités de droit direct reçoivent une pension de base de la CNAV (Caisse nationale d'assurance vieillesse) et 11,4 millions une pension complémentaire de l'Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés (Arrco). Un tiers des retraités perçoivent des pensions de plusieurs régimes de base ou intégrés.

Une hausse du nombre de retraités en 2017

Tous régimes confondus au 31 décembre 2017, le nombre total de retraités de droit direct, ayant acquis des droits à pension en contrepartie de cotisations auprès de régimes de retraite français, est estimé à 16,2 millions, dont 16,1 millions dans au moins un régime de base ou intégré¹ (tableau 1). Le nombre de retraités de droit direct vivant en France s'élève à 15,1 millions (soit 93,2 % de l'ensemble), dont la quasi-totalité dispose d'un droit dans au moins un régime de base ou intégré.

Les effectifs de retraités de droit direct des régimes français augmentent de 0,7 % par rapport à fin 2016, soit 108 000 personnes de plus. L'évolution s'inscrit dans la tendance des dernières années : +1,0 % en moyenne annuelle entre 2011 et 2016, ce qui représente 152 000 retraités supplémentaires par an. Ce rythme est moins soutenu que celui observé entre 2005 et 2010 : 2,6 % annuels en moyenne, soit 364 000 retraités de plus par an.

Entre 2004 et 2017, le ratio entre le nombre de personnes en emploi et le nombre de retraités diminue, de 2,03 à 1,73 (graphique 1). En effet, le nombre de personnes en emploi augmente de façon moins dynamique au cours de la période, voire diminue en 2008

et 2009 en raison de la crise économique qui induit davantage de chômage et de situations d'inactivité.

L'évolution du nombre de retraités chaque année dépend à la fois du nombre de nouveaux retraités et du nombre de décès survenus au cours de l'année (graphique 2). L'augmentation du nombre de décès s'explique surtout par celle des tailles des générations, car les variations du taux de mortalité sont globalement faibles. Par ailleurs, après avoir baissé en 2014, 2015 et 2016, le nombre de nouveaux retraités augmente légèrement en 2017 (voir fiche 2). Ce résultat est la conséquence, notamment, des reculs de l'âge minimum légal de départ à la retraite et de l'âge d'annulation de la décote instaurés par la réforme de 2010, encore en phase de montée en charge². Ainsi, davantage de personnes atteignent l'âge légal d'ouverture des droits en 2017 par rapport à l'année précédente, tandis qu'elles sont moins nombreuses à atteindre l'âge d'annulation de la décote cette même année (voir fiche 2 encadré 1).

De fortes disparités territoriales

En France métropolitaine, la part des retraités de plus de 55 ans dans la population varie selon les

1. Dans la fonction publique de l'État et dans certains régimes spéciaux, les régimes complémentaires sont totalement intégrés au régime de base et non dissociables. On parle alors de régimes intégrés.

2. L'augmentation de l'âge légal d'ouverture des droits a un effet jusqu'en 2017. Les effets de l'âge d'annulation de la décote se produisent à compter de 2016 jusqu'en 2022.

Tableau 1 Effectifs des retraités de droit direct tous régimes

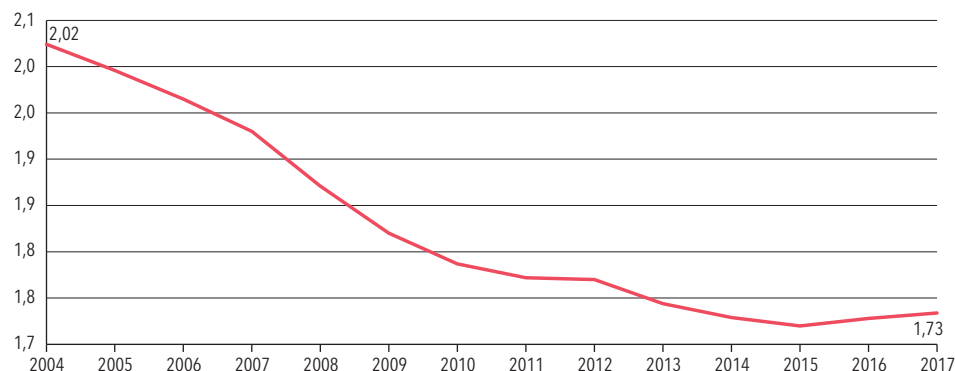
	Effectifs tous régimes (en milliers)			Effectifs dans au moins un régime de base (en milliers)	Effectifs résidents en France (en milliers)		Nombre moyen de pensions par retraité		Nombre de pensions servies (en milliers)
	Ensemble	Femmes	Hommes		Tous régimes de droit direct	Régimes de base	Ensemble (régimes de base et complémentaires)	Régimes de base	
2004	12 960	6 580	6 380	12 760	12 066	11 943	2,33	1,40	30 160
2005	13 260	6 730	6 530	13 070	12 346	12 225	2,34	1,40	31 080
2006	13 640	6 920	6 720	13 460	12 706	12 592	2,35	1,40	32 050
2007	14 020	7 130	6 900	13 860	13 076	12 969	2,36	1,39	33 120
2008	14 418	7 321	7 097	14 270	13 453	13 355	2,38	1,40	34 330
2009	14 740	7 530	7 210	14 590	13 748	13 661	2,39	1,39	35 200
2010	15 080	7 750	7 330	14 920	14 067	13 991	2,39	1,39	36 070
2011	15 291	7 904	7 387	15 101	14 193	14 129	2,41	1,40	36 830
2012	15 349	7 909	7 440	15 245	14 259	14 208	2,42	1,38	37 023
2013	15 629	8 081	7 548	15 520	14 517	14 465	2,42	1,38	37 810
2014	15 828	8 205	7 623	15 725	14 718	14 672	2,44	1,38	38 567
2015	15 980	8 301	7 680	15 874	14 873	14 824	2,45	1,39	39 139
2016 ¹	16 051	8 332	7 720	15 978	14 903	14 879	2,49	1,39	40 024
2017	16 160	8 430	7 730	16 086	15 066	15 039	2,50	1,39	40 440

1. Les données relatives à l'année 2016 estimées à partir du modèle ANCETRE et diffusées notamment dans la précédente édition de l'ouvrage ont été révisées. Ces données sont à présent calculées à partir de l'EIR 2016. Cette révision peut induire une rupture de série entre les valeurs en 2015 et en 2016.

Note > Ces données excluent les personnes ayant perçu un versement forfaitaire unique. Les fonctionnaires ayant liquidé une pension d'invalidité et ayant atteint l'âge minimum de départ à la retraite sont inclus (voir fiche 20).

Champ > Retraités ayant perçu un droit direct au cours de l'année *n*, résidant en France ou à l'étranger, vivants au 31 décembre de l'année.

Sources > DREES, EACR, EIR, modèle ANCETRE.

Graphique 1 Rapport entre les effectifs de personnes en emploi et les effectifs de retraités de droit direct

Note > Les effectifs excluent les personnes ayant perçu un versement forfaitaire unique. Les fonctionnaires liquidant une pension d'invalidité et ayant atteint l'âge minimum de départ à la retraite sont inclus (voir fiche 20).

Champ > Retraités ayant perçu un droit direct au cours de l'année *n*, résidant en France ou à l'étranger, vivants au 31 décembre de l'année.

Sources > DREES, EACR, EIR, modèle ANCETRE ; Insee, comptes nationaux.

départements (*carte 1*). Cette part est particulièrement faible en Île-de-France : elle varie de 14 % en Seine-Saint-Denis à 18,5 % à Paris. Elle reste faible également dans les départements du Nord et de l'Est de la France (entre 20 % et 22 %). À l'inverse, elle dépasse 26 % dans l'Ouest, le Sud et le Centre de la France.

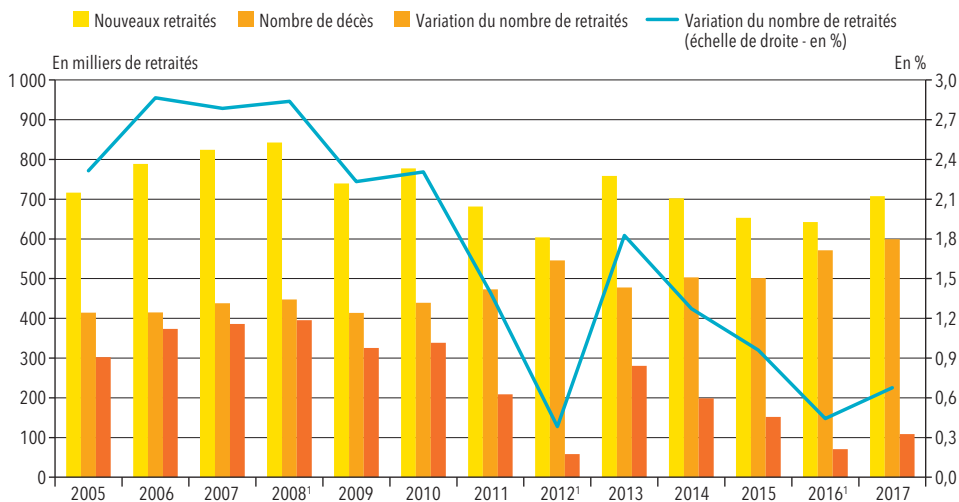
83 % des retraités perçoivent une pension de la CNAV

Parmi les 16,1 millions de retraités d'un régime de base, 83 %, soit 13,4 millions de retraités, perçoivent une pension de droit direct de la CNAV (*tableau 2*). 11,4 millions reçoivent une pension complémentaire de l'Arcco. Les régimes de base du secteur privé ou des indépendants non libéraux (CNAV, MSA salariés, MSA non-salariés, SSI base) versent 18,2 millions de pensions de droit direct, les régimes de la fonction publique 3 millions, les régimes de professions libérales (CNAVPL

et CNBF) environ 0,3 million, et les régimes spéciaux (CNIEG, SNCF, RATP, CRPCEN, Cavimac, Enim et CANSSEM) un peu moins de 0,6 million.

Le nombre de retraités augmente régulièrement dans la plupart des régimes. C'est le cas à la CNAV, avec une hausse des effectifs de 2,0 % en moyenne annuelle depuis 2007. Cette croissance est particulièrement élevée à la CNRACL (+4,4 % en moyenne annuelle), alors qu'elle est moindre dans la fonction publique militaire de l'État et à la MSA salariés. En revanche, le nombre de retraités diminue régulièrement à la MSA non-salariés depuis 2007 (-2,7 % en moyenne par an). De nombreuses personnes ont été affiliées à plusieurs régimes au cours de leur carrière (voir fiche 32). Ainsi, fin 2017, 33 % des retraités reçoivent une pension d'au moins deux régimes de base, et sont donc dits polypensionnés (*tableau 3*). Le nombre moyen de pensions de droit direct provenant d'un régime de base est de 1,4 par retraité.

Graphique 2 Décomposition de la variation annuelle du nombre de retraités : évolution des nouveaux retraités et des décès



1. Une rupture de série a lieu pour les années 2008, 2012 et 2016, elle résulte de la différence de sources utilisées : modèle ANCETRE (basé sur la vague précédente de l'EIR) pour l'année antérieure et EIR (voir annexe 1). Cela a une incidence sur le flux de décès estimé et sur l'augmentation du nombre de retraités au cours de ces trois années.

Note > Ces données excluent les personnes ayant perçu un versement forfaitaire unique. Les fonctionnaires liquidant une pension d'invalidité et ayant atteint l'âge minimum de départ à la retraite sont inclus (voir fiche 20). Le nombre de décès est calculé par solde entre le nombre de nouveaux retraités et la variation du nombre de retraités.

Champ > Retraités ayant perçu un droit direct au cours de l'année *n*, résidant en France ou à l'étranger, au 31 décembre de l'année.

Sources > DREES, EACR, EIR, modèle ANCETRE.

Si l'on définit le régime principal de base comme celui dans lequel le retraité a validé le plus grand nombre de trimestres, alors 12,6 millions de retraités ont pour régime principal un régime de salariés du privé (hors régimes spéciaux) ou un régime d'indépendants, dont 10,8 millions la CNAV. 2,7 millions de retraités dépendent principalement d'un régime de la fonction publique.

Les hommes sont plus nombreux en proportion à être polypensionnés (37 % contre 28 % des femmes), en raison d'une carrière plus longue, en général, associée à une plus forte probabilité de changer de régime. En outre, ils ont davantage exercé des métiers d'indépendants, pour lesquels une majorité des affiliés ont aussi cotisé à d'autres régimes de base (le plus souvent au régime général) durant leur carrière.

La part des polypensionnés par régime (tableau 2) est très variable selon le régime d'affiliation. Elle est très élevée à la SSI (environ 96 %), à la MSA salariés (89 %) et non-salariés (74 %), à la CNAVPL (88 %) et à la CNRACL (70 %). À l'inverse, elle est plus faible à

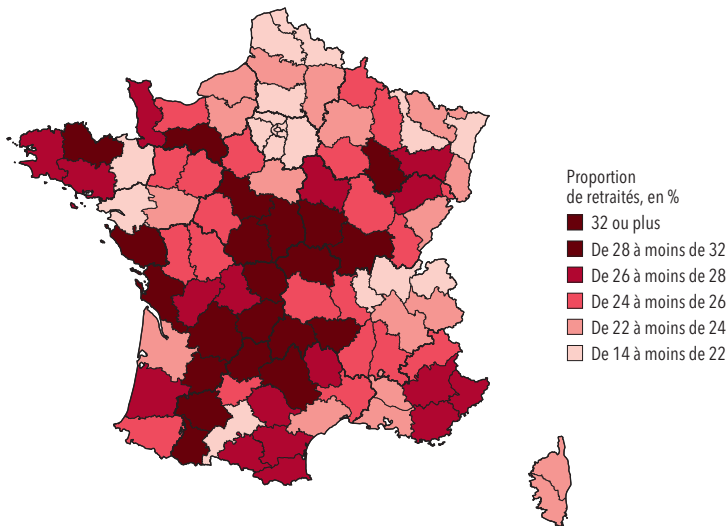
la CNAV (38 %) et dans la fonction publique civile de l'État (FPCE) [43 %]. La part des polypensionnés par génération varie, elle, de 33 % à 37 % (graphique 3).

De plus en plus de femmes retraitées de droit direct

Bien qu'elles aient en moyenne moins participé au marché du travail que les hommes, les femmes sont majoritaires parmi les bénéficiaires d'un droit direct en raison d'une espérance de vie plus longue. Les effectifs de femmes à la retraite s'accroissent également plus rapidement, leur taux d'activité ayant progressé au fil des générations. Leur part, qui était de 50,8 % en 2004, atteint 52,2 % en 2017.

La part des hommes parmi les retraités de droit direct est particulièrement élevée à la fonction publique militaire de l'État, la SNCF, la RATP et l'Agirc. Les femmes, elles, sont plus nombreuses dans la FPCE ainsi qu'à l'Ircantec, à la CNAV et à la MSA non-salariés. Ces variations sont le reflet des parts respectives des femmes et des hommes dans les divers secteurs d'activité en cours de carrière. ■

Carte 1 Proportion de retraités de plus de 55 ans par département parmi les personnes âgées de 15 ans ou plus, fin 2016



Note > En France, les retraités de plus de 55 ans représentent 27 % des personnes âgées de 15 ans ou plus.

Champ > Retraités ayant perçu au moins un droit direct et résidant en France métropolitaine.

Sources > DREES, EIR 2016 ; Insee, structure de la population du département par âge au 1^{er} janvier 2017.

Tableau 2 Effectifs de retraités de droit direct, par régime de retraite en 2017

	Effectifs (en milliers)	Proportion d'hommes (en %)	Part des polypensionnés (en %)	Évolution (en %)		
				2016-2017	2012-2017	2007-2017
CNAV	13 412	47	38	1,2	8,0	21,8
MSA salariés	1 932	62	89	-0,2	1,9	2,0
Arrco	11 442	51	nd	1,6	10,1	24,1
Agirc	2 530	72	nd	2,5	16,0	40,7
Fonction publique civile de l'État ¹	1 549	44	43	1,6	7,1	23,7
Fonction publique militaire de l'État ¹	372	93	37	2,0	3,4	7,0
CNRA ¹	1 093	30	70	4,4	21,1	53,9
FSPOEIE	62	81	76	0,0	nd	nd
Ircantec	1 783	39	nd	2,1	11,8	28,9
MSA non-salariés	1 295	46	74	-3,1	-13,4	-23,7
MSA non-salariés complémentaire	660	48	nd	-3,0	nd	nd
SSI base ²	1 602	66	96	1,2	8,9	20,3
SSI complémentaire ³	994	76	nd	2,9	nd	nd
CNAVPL	304	64	88	5,3	nd	nd
CNBF ⁴	15	nd	nd	nd	nd	nd
CNIEG	135	77	45	1,9	13,1	26,6
SNCF	177	89	54	0,1	-1,8	-6,4
RATP	35	81	38	2,3	6,0	20,2
CRPCEN	64	21	76	1,0	7,2	nd
Cavimac	42	36	69	-4,8	-19,7	nd
Banque de France ⁴	17	nd	nd	nd	nd	nd
Enim ⁴	68	nd	nd	nd	nd	nd
CANSSM ⁴	137	nd	nd	nd	nd	nd
Ensemble, tous régimes¹	16 160	48	33	0,7	5,3	15,3
Retraités dans au moins un régime de base¹	16 086	48	33	0,7	5,5	16,1

nd : non disponible.

1. Y compris les fonctionnaires ayant liquidé une pension d'invalidité et ayant atteint l'âge minimum de départ à la retraite (voir fiche 20).

2. Les régimes du RSI artisans et du RSI commerçants ont fusionné pour créer la SSI base au 1^{er} janvier 2018. Afin de pouvoir analyser les évolutions, les données des deux régimes ont été additionnées avant 2017. Il s'agit d'une approximation, car une faible proportion de retraités possédait une pension dans chacun des deux régimes (5 % en 2016).

3. Les régimes complémentaires du RSI artisans et du RSI commerçants ont été fusionnés en 2013. Afin de pouvoir analyser les évolutions, les données des deux régimes ont été additionnées avant 2013. Il s'agit d'une approximation, car une faible proportion de retraités possédait une pension dans chacun des deux régimes (5 % en 2012).

4. Les données de l'Enim, de la CANSSM de la Banque de France et de la CNBF sont issues du rapport de la Commission des comptes de la Sécurité sociale (CCSS) de septembre 2018.

Note > Ces données excluent les personnes ayant perçu un versement forfaitaire unique. À la MSA non-salariés, les données de l'EACR excluent les résidents dans les DOM avant 2016.

Champ > Retraités ayant perçu un droit direct au cours de l'année 2017, résidant en France ou à l'étranger, vivants au 31 décembre de l'année.

Sources > DREES, EACR, EIR, modèle ANCETRE, rapport CCSS de septembre 2018.

Tableau 3 Effectifs de retraités de droit direct d'un régime de base en 2017, selon le régime principal

	Ensemble		Femmes		Hommes	
	Effectifs (en milliers)	Part (en %)	Effectifs (en milliers)	Part (en %)	Effectifs (en milliers)	Part (en %)
Tous retraités de droit direct	16 160	100,0	8 430	100,0	7 730	100,0
Retraités de droit direct d'un régime de base	16 086	99,5	8 400	99,6	7 686	99,4
Unipensionnés d'un régime de base	10 734	66,4	6 009	71,3	4 725	61,1
dont anciens salariés	10 305	63,8	5 784	68,6	4 520	58,5
Salariés du régime général	8 320	51,5	4 800	56,9	3 519	45,5
Fonctionnaires civils de l'État	884	5,5	539	6,4	344	4,5
Fonctionnaires militaires de l'État	235	1,5	21	0,3	214	2,8
MSA salariés	216	1,3	73	0,9	143	1,9
Fonctionnaires CNRACL	331	2,1	276	3,3	55	0,7
Régimes spéciaux ¹	318	2,0	74	0,9	244	3,2
dont anciens non-salariés	429	2,7	225	2,7	204	2,6
MSA non-salariés	332	2,1	182	2,2	150	1,9
SSI base	67	0,4	33	0,4	34	0,4
Professions libérales	30	0,2	10	0,1	20	0,3
Polypensionnés de régimes de base ayant un régime principal²	5 215	32,3	2 345	27,8	2 871	37,1
dont anciens salariés	4 243	26,3	1 941	23,0	2 302	29,8
Salariés du régime général	2 489	15,4	1 142	13,5	1 347	17,4
Fonctionnaires civils de l'État	599	3,7	299	3,5	300	3,9
Fonctionnaires militaires de l'État	110	0,7	4	0,0	107	1,4
MSA salariés	220	1,4	74	0,9	146	1,9
Fonctionnaires CNRACL	583	3,6	368	4,4	215	2,8
Régimes spéciaux ¹	242	1,5	55	0,7	187	2,4
dont anciens non-salariés	972	6,0	403	4,8	569	7,4
MSA non-salariés	449	2,8	266	3,1	183	2,4
SSI base	403	2,5	99	1,2	304	3,9
Professions libérales	120	0,7	39	0,5	81	1,1
Autres polypensionnés de régime de base³	137	0,8	47	0,6	90	1,2
Autres retraités de droit direct⁴	74	0,5	30	0,4	44	0,6

1. Régime spéciaux : FSPOEIE, SNCF, RATP, CNIEG, Enim, CANSSM, Cavimac, CRPCEN, Caisse de réserve des employés de la Banque de France, Altadis, Retrep.

2. Pour les retraités polypensionnés, le régime indiqué correspond au régime principal, c'est-à-dire celui représentant plus de la moitié de la carrière.

3. Retraités bénéficiant d'un avantage de droit direct dans au moins 3 régimes de base différents, dont aucun ne représente plus de la moitié de la carrière.

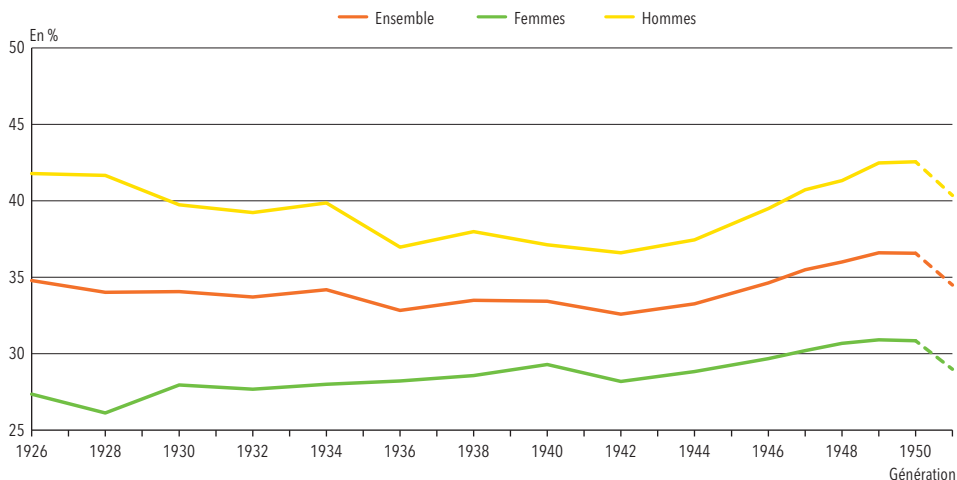
4. Retraités percevant un droit direct dans au moins un régime complémentaire (mais dans aucun régime de base).

Note > Ces données excluent les personnes ayant perçu un versement forfaitaire unique. Certains des résultats présentés dans ce tableau peuvent être volatils d'une année sur l'autre. Ils fournissent donc des ordres de grandeur et non une évolution annuelle. Les effectifs sont arrondis au millier.

Champ > Retraités ayant perçu un droit direct au cours de l'année 2017, résidant en France entière ou à l'étranger, vivants au 31 décembre 2017.

Sources > DREES, EACR, EIR, modèle ANCETRE.

Graphique 3 Part des polypensionnés par génération



Note > Les données en pointillés (pour la génération 1951) ont été estimées à partir du modèle ANCETRE. La baisse observée pour la génération 1951 s'explique en partie par la mise en place de la Lura au 1^{er} juillet 2017.

Champ > Retraités résidant en France ou à l'étranger, bénéficiaires d'au moins un droit direct, pondérés pour être représentatifs des retraités de la génération en vie à l'âge de 66 ans.

Sources > DREES, EIR 2016 pour les générations 1926 à 1950, modèle ANCETRE pour la génération 1951.

Pour en savoir plus

- > Données historiques disponibles dans l'espace data.drees : www.data.drees.sante.gouv.fr, rubrique Retraites.
- > **Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV)**. (2018, septembre). Recueil statistique de la branche retraite 2017.
- > **Commission des comptes de la Sécurité sociale (CCSS)**. (2018, septembre). Les comptes de la Sécurité sociale, rapport annuel.
- > **Conseil d'orientation des retraites (COR)**. (2018, juin). Évolutions et perspectives des retraites en France, rapport annuel.
- > **Ministère de l'Économie et des Finances** (2019). Rapport sur les pensions de retraite de la fonction publique, annexe au projet de loi de finances pour 2019.
- > **Mutualité sociale agricole (MSA)**. (2018). Chiffres utiles de la MSA.
- > **Sécurité sociale des indépendants (SSI)**. (2018). L'essentiel en chiffres.